

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 30 Juillet 2025

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le vingt-quatre juillet deux mille vingt-cinq.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André BOULANGEOT, Maire.

Présents : MM BOULANGEOT André, GRANDJEAN Richard, ANTOINE Denis, COLLE Bernard, GERARD Jean-Marc, WENDLING Eric, SCHMITT Patrick, GRANDIDIER Denis, Mmes GUIDAT Nadia, BENEVENTI Béatrice, KENNER Corinne, COLIN Anne, FLON Rachel, MICLO Odile, SIEBERT Marielle

Excusés(es) ayant donné procuration : Mme BAUMGARTNER Anne-Laure à Mme GUIDAT Nadia, M. PARIS Dominique à M. COLLE Bernard.

Excusés(es) : MM. MATHIEU Serge et PARIS Dominique, Mmes BAUMGARTNER Anne-Laure et BETTON Sylvie

Madame Nadia GUIDAT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du PV de la séance du 10 Juillet 2025

MARCHÉ - GROUPE SCOLAIRE

Réalisation d'un prêt relais pour le financement

QUESTIONS DIVERSES INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 10 juillet est adopté.

Adopté à l'unanimité

VOTE A l'unanimité

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – REALISATION D'UN PRÊT RELAIS POUR LE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de contracter un prêt relais afin d'éviter les tensions de trésorerie, pour le financement de la construction du Groupe scolaire et périscolaire, dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA.

Il propose la réalisation de cet emprunt auprès de la Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant de 2 800 000 Euros et en explique les conditions :

Durée du prêt : 2 ans

Taux de référence : EURIBOR 3 mois flooré (1.939 % à ce jour)

Marge bancaire : 1 %
Index : EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation
Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières)
Modalités de déblocage : en fonction des besoins
Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 150 €uros.
Commission d'engagement : 0,20 % par an avec un minimum de 150 €uros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour la réalisation de ce prêt relais in-fine, à hauteur de 2 800 000 €uros sur 2 ans, selon les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

VOTE A l'unanimité
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
Le Maire
André BOULANGEOT

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

////////////////////////////////////

Le Maire,

André BOULANGEOT



La Secrétaire,

Nadia GUIDAT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nadia Guidat, the Secretary of the Municipality.